



## COMMUNIQUE D' ACTIONS BIRMANIE

LE 13 NOVEMBRE 2010 - POUR DIFFUSION IMMEDIATE  
LIBERATION DE AUNG SAN SUU KYI !

Ce samedi 13 Novembre 2010, les milliers de supporters d'Aung San Suu Kyi rassemblés depuis quelques jours devant le siège de la Ligue Nationale pour la Démocratie à Rangoon, et à proximité de la propriété où la Dame purgeait sa peine d'assignation à résidence, savourent sa libération .

Aung San Suu Kyi est enfin libre, après avoir passé un total de 15 des 21 dernières années en détention.

*" Nous sommes réjouis du fait que la junte a finalement libéré Aung San Suu Kyi de son assignation à résidence, bien qu'elle fut illégale, même sur le plan des lois birmanes "1 , déclare Pierre-Yves Gillet, d'Actions Birmanie.*

*"Malheureusement, sa libération en tant que tel apparaît insignifiante en termes de réformes démocratiques. Les 2200 autres prisonniers d'opinion, bien que n'ayant commis aucun crime, subissent la torture dans les geôles birmanes sans aucune perspective de libération."*

Par ce geste, la junte démontre surtout qu'elle n'est pas immunisée contre les pressions internationales. Il est évident que si la junte avait authentiquement désiré se réformer en faveur d'une démocratisation, la principale figure d'opposition, Aung San Suu Kyi, n'aurait pas été évincée du scrutin du 7 novembre dernier.

*"Pour quelle autre raison la junte aurait elle procédé à sa libération, si ce n'est la tentative d'apaiser les critiques internationales et de créditer les résultats du scrutin du 7 novembre ?"* ajoute P-Y Gillet.

Quiconque serait tenté de voir cette libération comme un signe patent de changement, doit se rappeler que Madame Suu Kyi a été relâchée de son assignation à résidence 2 fois auparavant, dans les années 90 et en 2002, et que rien n'a significativement changé dans le pays, si ce n'est l'accroissement manifeste de la violence et de la répression militaire.

Pour faire un pas réellement significatif vers une solution durable, la junte doit engager un inévitable processus de dialogue en vue d'une réconciliation nationale. Ce dialogue doit inclure les représentants du régime, de la Ligue Nationale pour la Démocratie, et les groupes ethniques.

Durant de nombreuses années, le Conseil de Sécurité des Nations Unies, l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil des Droits de l'Homme, le Secrétaire Général des Nations Unies, la Communauté européenne, l'ASEAN, les Etats Unis et même la Chine ont estimé que la seule piste viable pour garantir un changement véritable en Birmanie réside dans la mise en route d'un dialogue tripartite.

---

<sup>1</sup> La détention d'Aung San Suu Kyi avait de nombreuses fois été dénoncée comme illégale sur le plan du droit international ET du droit birman .

Aung San Suu Kyi devait, selon les termes de la loi birmane, être libérée ce 13 Novembre: La junte ne pouvait légalement prolonger l'arrestation de ASSK :

Non seulement a-t-elle déjà purgé un an en plus que les 5 ans maximum qui étaient permis sous les termes de la 'Loi de Protection de l'Etat', (anticonstitutionnelle à présent, puisque émise sous les dispositions de la Constitution de 1974 à présent abrogée) mais de surcroît la junte, lorsqu'elle l'a condamnée à purger 18 mois complémentaires pour avoir enfreint la loi ( Suu Kyi aurait hébergé un illuminé de nationalité américaine qui se serait rendu chez elle à la nage...!), l'a fait sous une provision qui ne prévoit pas d'être renouvelée ou prolongée. Par ailleurs, ce 7 Mai 2010, le Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire avait renouvelé pour la 6 ème fois son opinion qui statuait sur le caractère arbitraire de l'assignation à résidence d'Aung San Suu Kyi.



Pour réussir, ce dialogue a besoin d'un engagement proactif et sans équivoque de la Communauté internationale.

En 2002, l'initiative des Nations Unies pour tenter de persuader les militaires d'engager le dialogue en perspective d'une transition démocratique avait abouti à la libération d'Aung San Suu Kyi. Mais lorsqu'il fut question d'entrer dans le vif des discussions, le régime mit unilatéralement fin au dialogue.

Nous déplorons qu'à l'heure actuelle, il n'y ait pas d'effort comparable de la part des Nations Unies. C'est en vain que la communauté internationale s'est plutôt récemment employée à tenter d'assurer que les élections de ce 7 novembre soient libres et équitables. Car au lendemain du scrutin largement dénoncé pour son lot de tricheries, tentatives d'intimidation et autres infractions patentées, en vue d'assurer une victoire écrasante de l'USDP (parti issu de la junte), des combats sanglants ont repris dans les zones ethniques.

Ceci confirme que l'action conjointe d'un agenda électoral unilatéralement dressé par la junte, et de la mise en œuvre d'une constitution abusive passée en force par les généraux en 2008 (cette constitution n'assure aucun droit aux ethnies) constitue une parfaite recette pour une oppression durable dans le pays, et tend à aggraver la situation.

Il est de la responsabilité de la Communauté Internationale, de chaque diplomatie en particulier et du Conseil de Sécurité des Nations Unies, d'utiliser la libération d'Aung San Suu Kyi comme une opportunité pour enjoindre la dictature, d'engager le véritable dialogue auquel a appelé à de nombreuses reprises, au prix parfois de concessions spectaculaires, l'ensemble du Mouvement.

Ban Ki Moon doit personnellement enjoindre la junte de dialoguer avec Aung San Suu Kyi et les représentants des minorités ethniques.

Depuis le 30 Mai 2003, Aung San Suu Kyi n'avait plus connu de période de liberté. C'est à cette date qu'a commencé une longue série de détentions illégales imposées par le régime. Le 11 août 2009, 3 mois après le terme théorique de son assignation à résidence illégale de 6 ans, Aung San Suu Kyi a été condamnée à 18 mois de privation de liberté complémentaires, suite au rocambolesque épisode du nageur américain J.Yettaw, qui aurait rejoint sa résidence, non invité, et qui de la sorte rendait Suu Kyi coupable d'avoir violé les termes de son assignation à résidence.

*" La libération d'Aung San Suu Kyi est un rare moment que les peuples de Birmanie n'ont que trop attendu, alors qu'ils endurent les pires abus des droits de l'homme commis par la junte au pouvoir. Nous partageons pleinement ces heures de réjouissance." ajoute P-Y Gillet*  
*"Nous osons espérer que la Communauté internationale saura œuvrer pour assurer sa sécurité, éviter une possible ré-arrestation ou des restrictions sur ses mouvements et ses activités"... Mais nous sommes inquiets. Car le régime qui la libère a de nombreuses fois démontré qu'il n'est pas un partenaire fiable, et le champion des promesses non tenues."*

" Ma libération ne doit pas être vue comme un pas significatif vers la démocratie. Que tous les peuples de Birmanie puissent jouir des libertés fondamentales, cela précisément constituerait un pas significatif"

Déclaration d'Aung San Suu Kyi, après sa libération de 2002

< [Contacts Presse](#)

Pierre-Yves Gillet : +32(0)495/252488 pierre\_actionsbirmanie@skynet.be  
Benoit Bourtembourg : +32(0)478/980670 benoit.bourtembourg@skynet.be



ACTIONS BIRMANIE  
www.birmanie.net  
Member of EBN (Euro-Burma Network)

CITOYENS EN SOUTIEN AUX DEMOCRATES BIRMANS  
50 Av.de Fléron B-1190 Forest  
Page 2 / 2